

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le 18 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER,

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, François MARTIN, Eric PINAUD, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Absents excusés représentés : Messieurs Jean-Yves LEGROS (pouvoir à Frédérique ESCANDE), Gérard GUERRE (pouvoir à Jacqueline LETISSIER)

Absents excusés : Mesdames Valérie LOURY et Hélène MAIRESSE Messieurs Pascal ARDOUIN et Régis DAGORY

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	10 mars 2014	Nombre d'élus	En exercice	18
Date d'affichage	11 mars 2014		Présents	12
			Votants	14

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

A – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

Approbation unanime

B – ORDRE DU JOUR

1 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif 2013 du budget eau et assainissement dressé par le Maire.

Monsieur Groh, délégué aux Finances, procède à la présentation détaillée des comptes. Les dépenses d'investissement correspondent à la fin de paiement des travaux d'assainissement avenue de Chavoye.

Les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	7 510,75 €	dépenses	12 415,52 €
recettes	4 736,04 €	recettes	22 899,75 €
résultat de l'exercice 2013	-2 774,71 €	résultat	10 484,23 €
résultat antérieur N-1	-4 963,62 €	résultat N-1	-64 964,75 €
résultat de clôture	-7 738,33 €	résultat de clôture	-54 480,52 €
résultat de clôture- total			-62 218,85 €

Les déficits proviennent des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général qui n'ont pas été versées avant la fin de l'exercice ainsi que de la récupération de TVA.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte administratif présenté conforme au compte de gestion du comptable de Maule

- **APPROUVE** le compte de gestion 2013 du Comptable.

2 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ABSENCE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Constatant les déficits indiqués ci-dessus, accord unanime pour ne pas procéder à une affectation du résultat d'exploitation 2013 sur le budget 2014.

3 - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur GROH procède à la présentation du compte administratif 2013 du budget communal.

SYNTHESE :

Rappel du contexte L'année 2013 n'est comparable aux années précédentes qu'avec quelques précautions :

- ❖ Première année avec la Communauté de Communes Gally -Mauldre : disparition des recettes et dépenses des ordures ménagères (OM) (environ 190.000€), perte de la Cotisation Foncière des Entreprises et des recettes attachées (144.000€), ainsi que la disparition des dépenses pour certains syndicats (rivière, transport, SCOT). L'ensemble dépenses et recettes est compensé par leurs valeurs 2012 soit 96.440€.
- ❖ Troisième année du FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle de Ressources), et 2^{ème} année de l'application du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale), c'est 240.984€ reversé à l'état au titre de ces 2 péréquations.

Les **dépenses réelles(*)** de **FONCTIONNEMENT**, sans les versements au FNGIR et au FPIC, ni les dépenses d'OM, sont de **1.118.436 €** (valeur 2012 : 1.290.233€).

En ajoutant les 207.000€ d'OM, elles sont en augmentation de 2.7% par rapport à 2012. La prévision budgétaire était de 1.125.000€ et de +1.2%.

Les écarts principaux par rapport au réalisé 2012 :

- Les charges à caractère général, avec les OM, sont en augmentation de 4.7%
En détail : augmentation des dépenses d'énergies, des prestations de service et de maintenance ainsi que des entretiens de voirie.
- Les charges salariales en augmentation (+9% brut, en réalité +3,2% par rapport à une année complète 2012 et en retirant les agents recenseurs et les remboursements d'assurance liés aux arrêts de travail = 1,8% d'augmentation

de la masse salariale en tenant compte d'une majoration des charges notamment des cotisations de retraite (+1,75%).

En résumé une augmentation modérée, mais supérieure à celle du coût de la vie.

Les **recettes réelles** de **FONCTIONNEMENT** sont de **1.499.806€** en retranchant le FNGIR et le FPIC, en valeur comparable (ajout CFE-compensation et TEOM+ soutien) la diminution est de 0.25% par rapport à 2012. La prévision était de 1.464.652€. Les variations des principaux chapitres sont:

- Le produit des impôts et taxes reste stable (+0.25%).
- Le produit des services (cantine, garderie) en augmentation (idem dépenses).
- La DGF (dotation de l'Etat) et les Participations sont en régression (-9.9%).

Globalement, une augmentation des dépenses et une légère diminution des recettes, L'épargne brute 2013 reste malgré tout correcte : 381.370€, mais compense difficilement nos investissements.

En **INVESTISSEMENT** : Les dépenses réelles sont de **829.971€**, avec 755.939€ de travaux d'équipements correspondant aux chantiers réalisés. Ce montant est encore important et correspond à une grande partie de nos prévisions. Les dépenses principales sont :

- 470.901€ : fin des travaux de voirie et d'éclairage de l'avenue de Chavoie.
- 176.986€ : Travaux de lutte contre les coulées de boue à la Cavée, études, achat du terrain et travaux (reste 25.000€ environ).
- 49.065€ : au groupe scolaire : ravalement, peinture et travaux d'électricité.

A ces travaux ou à ceux des années précédentes correspondent 284.330€ de subventions.

Le résultat de l'année est un déficit de 117.572€ qui est compensé par l'excédent de 2012 et donne finalement un résultat de clôture 2013 positif de 588.475€.

** Le terme « réelles » pour les dépenses et recettes correspond aux seules dépenses ou recettes réellement effectués et qui ne comprennent ni les opérations d'ordre (échanges équilibrés entre des sections comptables), ni les reprises d'excédents ultérieurs qui ne sont ni des ressources ni des déficits de l'année.*

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif présenté, conforme au compte de gestion du comptable de Maule, à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 361 967,37 €	dépenses	829 970,64 €
recettes	1 740 790,05 €	recettes	1 367 254,20 €
résultat de l'exercice	378 822,68 €	résultat	537 283,56 €
résultat antérieur N-1	105 347,51 €	résultat antérieur N-1	-432 978,29 €
résultat de clôture	484 170,19 €	résultat de clôture	104 305,27 €
résultat de clôture - total			588 475,46 €

Approbation unanime du compte de gestion 2013 du comptable.

4 -BUDGET COMMUNAL - ABSENCE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Constatant les résultats du compte administratif 2013 et le déficit des restes à réaliser s'élevant à 19 500 euros (dépenses 103 000 € /recettes= 83 500 €), le Conseil Municipal, unanimement, **DECIDE** qu'il n'y a pas lieu d'affecter le résultat de fonctionnement 2013.

5 - Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal ET budget eau & assainissement avant le vote du Budget Primitif 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 relatif aux opérations d'exécution budgétaire avant le vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT qu'outre le mandatement des restes à réaliser, la réglementation permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, après autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 du budget communal ET du budget eau & assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

PRECISE que les crédits seront repris aux budgets primitifs 2014.

6 - AVANCES SUR VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2014

Accord unanime pour verser les avances suivantes sur subventions en 2014 :

Association du Personnel Communal	1 500 €
Association Mareil GV (ex Music Gym)	1 500 €
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 300 €
Cercle de l'Amitié	2 500 €
Comité des fêtes	0 €
Croix Rouge Française (section mauloise)	500 €
Do You Speak English	450 €
Ecole de Musique et Danse	21 000 €
Football Club de Mareil	3 000 €
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	650 €
Halte Garderie "Les Pitchoun's" de Maule	465 €
Judo (USMM)	2 100 €
La Ligue contre le Cancer	300 €
Office Municipal des Sports	1 000 €
Scouts Unitaires de France(groupe de Thoiry)	150 €
Tennis Club de MSM	4 000 €
Union Nationale des Combattants	610 €
<i>TOTAL compte 6574</i>	42 025 €
<i>RITMY compte 6281</i>	520 €
<i>Caisse des Ecoles compte 657361</i>	28 000 €
<i>Centre Communal d'Action Sociale compte 657362</i>	10 000 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2014

Monsieur Michel GROH, délégué de la Commune auprès du SIAVM et Président de ce syndicat, présente le rapport d'activité 2012.

Extrait : Le SIAVM regroupe les communes de Mareil sur Mauldre, Maule et Montainville. Le Syndicat a pour objet la réhabilitation et l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales des communes.

Durant l'année 2012, le syndicat, après les études menées et les subventions obtenues du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau par un deuxième contrat eau, a engagé après résultat des consultations, les travaux d'aménagement de la station d'épuration située à Aulnay sur Mauldre ainsi que l'étude de recherche et proposition de réduction des entrées d'eaux parasites et pluviales sur la station.

Ont été choisis :

- 1 - la SADE pour les travaux sur la station
- 2 - EGIS EAU pour la recherche des eaux parasites

Sous assistance de maîtrise d'ouvrage confiée à la SARL Rolland MOREAU.

Fin 2012 également a été lancée la procédure pour le renouvellement du contrat d'affermage ; celui passé avec la Lyonnaise des Eaux prenant fin le 25 juin 2013. Il a été décidé que le nouveau contrat aurait une durée de 12 ans.

Il y avait en 2012 : 2 948 abonnés (+1.10%) et 352 707 m³ assujettis (+2,76%). La capacité de la station est de 9 000 équivalent-habitants – compte-tenu des assainissements non collectifs (ANC), la station fonctionne en fait pour environ 7000 habitants.

Le prix du service assainissement est en 2012 : pour Maule de 1,68 €/m³, pour Mareil sur Mauldre de 1,53€/m³, pour Montainville de 1,43€/m³ (variation due à la surtaxe communale propre à chaque commune)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

8 – QUESTIONS DIVERSES

➤ entretien du terrain de football : le contrat signé avec la société BOTANICA pour l'année s'élève à 9845 € ht -11814 € ttc soit une augmentation de 0.16% par rapport à 2013.

➤ Syndicat pour la gestion de l'eau potable (SIRYAE) : un projet de décarbonatation va être mis en œuvre après 2015. Ceci permettra de baisser le taux de calcaire dans l'eau. Les adoucisseurs d'eau ne seront alors plus utiles.

➤ SIRYAE : accord unanime pour l'adhésion de la Commune du Mesnil Saint Denis au SIRYAE.

L'ordre du jour étant terminé, un tour de table est effectué :

- L'Association pour le Développement de l'Emploi dans la Vallée de la Mauldre subit une augmentation de son budget de 10% du fait des diminutions des aides du Conseil Général. De fait, notre cotisation passera de 4200 € en 2013 à 4600 € en 2014
- Le médecin installé sur notre Commune a annoncé son départ en retraite en fin d'année

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 30.



Le Maire

Max MANNÉ